

tion du ministre, un cautionnement pour les frais d'une enquête au cas où un actionnaire en réclamerait un, lorsqu'il soupçonne que la demande pourrait être futile ou délictueuse. C'est une modification qu'approuve, sauf erreur, l'honorable député d'Edmonton-Ouest. Je sais qu'elle n'est pas aussi radicale qu'il l'aurait voulu, mais je pense qu'il la considérera comme une amélioration et une protection supplémentaire dans la procédure d'enquête et d'inspection.

• (9.50 p.m.)

Nous avons eu à la Chambre, au comité et de nouveau aujourd'hui bon nombre de débats sur la divulgation de renseignements par les sociétés. Vous nous avez demandé également s'il était nécessaire que les compagnies privées y soient tenues. Je dois avouer qu'en lisant les déclarations faites au comité par ses membres j'ai été porté à penser qu'un bon nombre d'entre eux trouvaient qu'il importait pour notre système économique que les sociétés assez importantes soient tenues de divulguer des renseignements financiers, même lorsqu'il s'agissait de compagnies privées.

On avait aussi convenu que la loi devait réclamer une telle divulgation et c'est ce que fait le bill. Comme je l'ai déjà dit, n'importe quel critère ou chiffre en vertu duquel les sociétés privées doivent divulguer des renseignements, présentent un certain degré d'arbitraire. Le comité a modifié la mesure afin de hausser le seuil où devait se faire la divulgation des renseignements. Comme le député d'Edmonton-Ouest l'a indiqué, bien qu'il ne soit pas d'accord avec tout le concept de la divulgation, ces amendements au moins sont une amélioration. Je crois qu'ils atteignent notre but original qui était de réclamer des renseignements des compagnies économiquement importantes tout en leur évitant certaines difficultés que les chiffres tout d'abord prévus dans le bill lors de sa première présentation auraient peut-être suscitées.

Je pense que c'est significatif, monsieur l'Orateur, après tant d'années au cours desquelles seules les compagnies publiques étaient tenues de divulguer leurs affaires. Même si les députés du Nouveau parti démocratique ne sont pas satisfaits du bill, je pense que c'est un pas vers l'avant. Cette mesure nous permettra éventuellement de passer des lois sur les sociétés qui forceront les compagnies privées à rendre leurs affaires publiques. Comme je le disais plus tôt aujourd'hui, c'est quelque chose que bien des groupes de Canadiens cherchaient à obtenir depuis longtemps. Lorsque cet aspect important et significatif du droit canadien sur les sociétés entrera en vigueur, nous aurons une meilleure idée de ce qui se passe dans notre économie, nous

saurons quels en sont les secteurs importants et comment ils fonctionnent.

A mon avis, et de celui de bien des députés, je pense, les amendements apportés par le comité ont considérablement amélioré la version originale du bill présenté à la Chambre. A nouveau, je remercie le comité du travail accompli ainsi que les nombreux hommes d'affaires et les avocats qui se sont donné la peine de se présenter devant le comité afin d'exposer leurs vues. Mes fonctionnaires et moi avons trouvé leurs opinions très utiles.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai à dire à l'étape de la troisième lecture du bill tient dans une ou deux phrases. Il faut signaler que dans ses observations, le ministre n'a pas exprimé d'inquiétude au sujet du degré croissant de la propriété étrangère au pays. La seule façon d'interpréter son silence à ce sujet, c'est qu'il reflète l'indifférence du gouvernement auquel il appartient sur cette très importante question.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

AFFAIRES COURANTES

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, peut-être que oui, mais avant que vous ne le fassiez, le leader suppléant pourrait-il nous faire part de l'ordre du jour prévu pour mardi et mercredi prochains? Ce qui laisse supposer que nous connaissons celui de demain et de lundi.

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'aimerais consigner au compte rendu le programme des travaux de la Chambre, au nom de mon collègue, le président du Conseil privé (M. Macdonald). Voici le programme de la semaine se terminant le 15 juin. Tout d'abord, comme les députés le savent, vendredi et lundi prochains seront consacrés à l'opposition. Mardi, nous étudierons d'abord le projet de loi tendant à modifier le Code canadien du travail (Normes), ordre n° 97 inscrit au nom du gouvernement, puis le projet de loi visant à modifier la loi sur l'accise, ordre n° 94 inscrit au nom du gouvernement, et enfin, la loi électorale du Canada, ordre n° 98 inscrit au